

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA  
COMMUNE DE BRIE-SOUS-MATHA**

NOMBRES DE MEMBRES	
En Exercice	Présents
11	---
	Votants
	---
DATE DE LA CONVOCATION	
17/10/2012	
DATE D’AFFICHAGE	
02/11/2012	

L’an deux mille douze et le 26 octobre à quinze heures, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s’est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Bernard GOURSAUD, Maire.

**Présents :**

Messieurs Bernard GOURSAUD, Pierre SPELETTA, Michel ADAM, Robert ROBIN, Pierre COLLENOT et Madame Michelle GUILLAUME

**Absents avec pouvoir :**

Jean-Jacques LABROUSSE pouvoir à Pierre COLLENOT

**Absent(e)s excusé(e)s:**

Mesdames Christine SABOURAUD, Françoise GUINDANT et Natacha BLANCHET, Monsieur Jean-Louis TEXIER.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Pierre SPELETTA

**Assistaient également à cette séance :**

Edith HARZIC, Sous-Préfète de l’arrondissement de Saint-Jean-d’Angely

Pierre GIRARD, Correspondant local du journal l’Hebdo

Des employés communaux : Julie Louis, Jannick Barrat, Marcel Lavelli et Alexis Chitour, les autres employés étant excusés.

**Avant le début de la séance, Monsieur le Maire a eu un entretien avec Madame la Sous-Préfète et lui a ensuite fait visiter le bourg ainsi que les locaux de la mairie.**

**Séance de 15 heures 00 :**

Conformément à l’article L2121-15 du CGCT, Monsieur Pierre SPELETTA est nommé secrétaire de séance.

**1. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION TEMPORAIRE DU TERRAIN « BOIS DE LA RENTE ZE 7 ».**

M. le Maire donne lecture de la convention de mise à disposition temporaire du terrain cadastré ZE 7 dénommé « Le Bois de La Rente » situé au lieu-dit « La Rente » proposée par la Communauté de Communes du Pays de Matha.

Cette convention établie entre la commune de Brie-sous-Matha et la CDC de Matha a pour objet la mise à disposition temporaire de ce terrain communal afin de permettre à la CDC de faire réaliser des travaux de réhabilitation et de remise en état.

Cette mise à disposition prendra effet à partir de la date de la présente convention et ce pour une durée maximum d’un an.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité, **AUTORISE** le Maire à signer la convention avec la Communauté de Communes du Pays de Matha.

**2. RENCONTRE AVEC MME HARZIC, SOUS-PREFETE DE L’ARRONDISSEMENT DE SAINT-JEAN-D’ANGELY**

Monsieur le Maire remercie la Sous-Préfète de sa présence et lui explique les différents projets en cours sur la commune (Eglise, fontaine, lotissement, aménagement du terrain du Pré Rond...) et s’étend un peu plus longuement sur le projet de station de lavage collective.

Ensuite, la Sous-Préfète prend à son tour la parole, remercie tout d’abord le Maire et son Conseil Municipal de la recevoir. Elle se présente et explique qu’elle a pris ses fonctions depuis à peine 2 mois. Madame la Sous-Préfète souhaite pouvoir rendre visite à toutes les communes de l’arrondissement qui le désirent afin de dialoguer, d’échanger et ainsi de mieux connaître le terrain, les difficultés rencontrées par les collectivités...

Elle met également en avant la situation difficile de l'emploi, surtout en Charente-Maritime et rappelle que de nouveaux contrats (emplois d'avenir et contrats génération) vont être mis en place par l'Etat et qui seront prioritairement développés dans les zones de revitalisation rurale comme la nôtre. Elle ajoute que son rôle va être aussi de promouvoir ces contrats auprès des collectivités locales de l'arrondissement afin d'améliorer la situation de l'emploi notamment des jeunes et des seniors.

Suite à la présentation des employés communaux présents à cette rencontre, la Sous-préfète laissant chacun présenter brièvement son parcours et ses attentes, Monsieur le Maire explique que la volonté du Conseil Municipal est de préserver l'emploi.

C'est pourquoi l'équipe municipale commune a fait le choix de favoriser l'embauche de personnel en contrat aidé pour réaliser une grande partie des travaux de rénovation et d'entretien du bourg plutôt que de faire appel uniquement à des entreprises.

Ce système est en effet bénéfique pour les deux parties : D'un côté, il permet à ces employés de retrouver un emploi, de se former et de se réinsérer professionnellement ; l'objectif étant qu'à l'issue de leur contrat, ils retrouvent un emploi définitif dans une société. De l'autre, la collectivité se dote d'une main d'œuvre qualifiée, beaucoup moins onéreuse qu'une entreprise et peut ainsi continuer à développer ses projets dans le bourg.

Madame la Sous-Préfète souligne l'investissement de la commune pour l'emploi et l'invite fortement à poursuivre ses efforts.

A l'issue de la réunion, Monsieur le Maire remet à la Sous-Préfète la médaille communale ainsi qu'un diplôme pour « l'intérêt qu'elle porte aux petites communes et pour son investissement sur le terrain ».

Monsieur Collenot a fait une brève intervention qui n'a pas suscité de débat.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 h 25.**